

Siège :  
**Ministère de l'Éducation Nationale**

Secrétariat  
**30, avenue Félix Faure – 75015 PARIS**

# **Défense et Illustration de la langue française**

## **Concours 2007-2008**

avec la participation de la Délégation générale à la langue française  
et aux langues de France

### **ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

#### **Classes de CM2**

## **ÉPREUVES DE COMPOSITION FRANÇAISE**

Le thème retenu pour l'épreuve de composition française en classe de CM2 sera pour l'année 2008 : **le Rêve**, ou un **sujet libre** proposé par les enseignants.

Avec l'accord de Mesdames les Inspectrices et de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, les présidentes ou présidents de sections présenteront le concours à Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale à l'intention des directeurs d'école.

Tous les travaux seront exécutés **en classe**, donc en temps limité.

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école voudront bien adresser au président de la section de leur département **la meilleure copie de chaque classe de CM2** de leur établissement.

Les meilleures copies (4 au maximum) choisies par les jurys départementaux de l'AMOPA seront adressées à Madame Alphonsine Poujade, Inspectrice d'académie honoraire, présidente du jury national (Secrétariat national de l'AMOPA, 30 Avenue Félix Faure, 75015 Paris).

**DATE LIMITE DE REMISE DES TRAVAUX AUX PRÉSIDENTS DES SECTIONS**  
**(par la voie des directeurs d'école)**  
**15 mars 2008**

Tous les travaux devront porter avec précision sur la première page  
**le nom, le prénom et la classe de l'auteur, le nom et l'adresse complète de l'établissement.**

\*\*\*\*\*

**Adresse de la section :** Inspection académique, Lucette GRAPPY  
BP 66 – 89011 AUXERRE CEDEX  
ou 21 avenue Courbet 89000 AUXERRE (tél. 03 86 46 95 37)